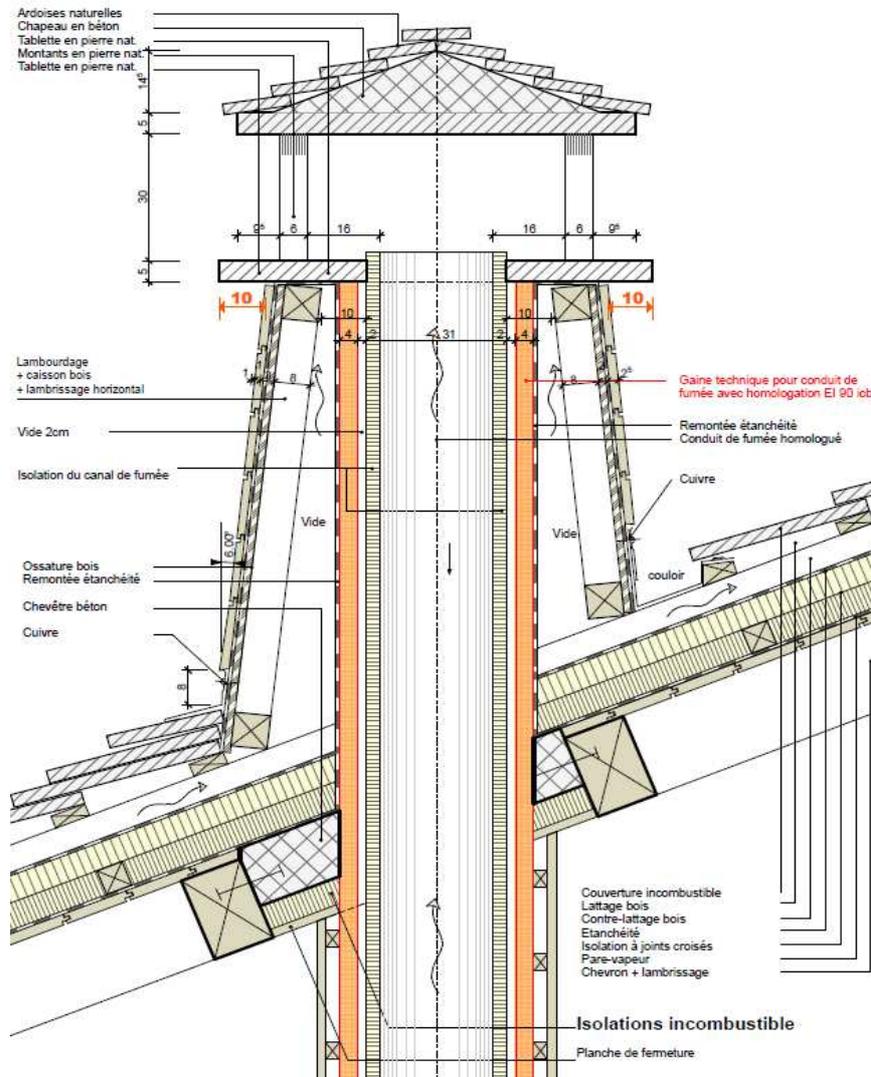


# Souche de cheminée avec doublage bois

## Schéma de principe



**Une telle exécution doit être approuvée par l'Office cantonal du feu et les documents suivants sont à fournir :**

- 1) Coupe verticale
- 2) Attestation d'utilisation de l'AEAI pour le conduit de fumée et la gaine technique
- 3) Adresse de l'objet (commune, rue N°, nom du propriétaire ...)

**Important : La dernière couche de la toiture doit être impérativement incombustible**

**Chaque souche de cheminée recouverte de bois doit être au bénéfice d'une dérogation individuelle.**

Edition août 2012

DA12010244-f